Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D33DSTE_NO26-DE

Fougères

DSTE

-

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

## 33- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET FOUGERES HABITAT RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN LOCAL A POUBELLES

Rapporteur : M. FESSELIER

Fougères Habitat a sollicité une mise à disposition d'un terrain sur le domaine public pour installer un local à poubelles à l'usage des habitants de la résidence du Bois Guy.

La demande concerne une surface de 29.44 m², sur la parcelle AN 370.

Il est proposé au Conseil Municipal de consentir cette mise à disposition pour une durée de 15 ans, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire à échéance unique reposant sur un montant annuel de 20.71 €/m² (montant demandé pour les occupations du domaine public lorsqu'elles ne présentent pas un intérêt commercial au bénéfice du bénéficiaire de l'autorisation).

Ainsi, ce montant forfaitaire serait fixé à 9 145.53 €.

L'occupant s'engage à prendre en charge toutes les dépenses inhérentes à l'occupation des terrains, à l'entretien de l'installation, ainsi que les éventuels abonnements et consommations.

Après avis favorable de la Commission Municipale Travaux, Transition Ecologique et Energétique, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ de valider les conditions de cette convention,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:30:46+01:00

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:30:46